

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
18 mai 2026

DATE DE CONVOCATION
10 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE
20 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 27

PROCURATION(S) 4

VOTANTS 31

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT MAI** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, NDIAYE, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, SVINH, RABOTOT
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, DORDAIN, POUHÉ, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, YERLIKAYA, CARDONA GIL, FOUAK NTONDELE, CADEIA, VINCENT, LAMBERT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : M. MARC, M. GUILLON, Mme DESLANDES et Mme DEBOISSY.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DESLANDES à Mme DIORDAIN, M. MARC à M. JAMET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DEBOISSY à Mme ROUSSELIN.

Mme Deniz YERLIKAYA

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, BOULANGER, LE FAUCHEUR, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BRENA.

Délibération N°06

CULTURE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES : ATTRIBUTION DEUXIÈME ÉCHÉANCE ET SOLDE DES SUBVENTIONS 2026

Mme Aurélie Lefebvre expose au Conseil municipal,

La culture est une priorité pour la Ville de Val-de-Reuil, considérée comme un levier essentiel de cohésion sociale et d'épanouissement collectif. Au quotidien, la municipalité agit pour rendre l'art accessible à tous les Rolivalois, en accompagnant les familles dans la découverte de pratiques culturelles variées et en favorisant une fréquentation régulière des cinémas, théâtres et musées. Ces initiatives, créant du lien et stimulant la curiosité, renforcent le vivre-ensemble et l'inclusion sur le territoire.

Cet engagement s'appuie sur un partenariat solide avec les associations culturelles locales, soutenues à la fois matériellement et financièrement par des conventions pluriannuelles. Ces accords, en sécurisant le montant des subventions et leur calendrier de versement, permettent aux acteurs culturels de mener des projets ambitieux et accessibles, au bénéfice de tous les habitants.

Dans un contexte préélectoral, afin d'assurer la stabilité financière des structures culturelles du territoire tout en garantissant une gestion rigoureuse des fonds publics, il a été procédé lors du Conseil Municipal du

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20260518-D-26-05-06-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026

13 décembre 2025 (délibération n°25/12/08), au vote des subventions pour l'année 2026. Conformément aux conventions signées, les structures culturelles ont perçu, dès le premier trimestre 2026, un premier versement correspondant à un tiers du montant annuel alloué.

Conformément aux conventions pluriannuelles signées et aux décisions prises en Conseil Municipal, il est proposé de procéder au vote de la deuxième échéance et du solde des subventions 2026 pour les associations suivantes :

Association	Subvention annuelle	1 ^{ère} échéance perçue	2 ^{ème} échéance (à l'issue du vote)	Solde (septembre 2026)
Association Arsenal	580 000 €	194 000€	193 000 €	193 000 €
La Factorie – Maison de Poésie Normandie	24 000 €	8 000€	8 000 €	8 000 €
Compagnie Beau Geste	25 000 €	8 300€	8 300 €	8 400 €
Cinéma Les Arcades	90 000 €	30 000€	30 000 €	30 000 €
Association AVEC	12 000 €	4 000€	4 000 €	4 000 €

M. Lény Rabotot a quitté la salle pendant le rapport de la délibération.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

À l'unanimité

- **OCTROIE** les subventions telles que portées sur le tableau précédent ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception en préfecture
027-212707012
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Marc-Antoine JAMET

Marc-Antoine Jamet